

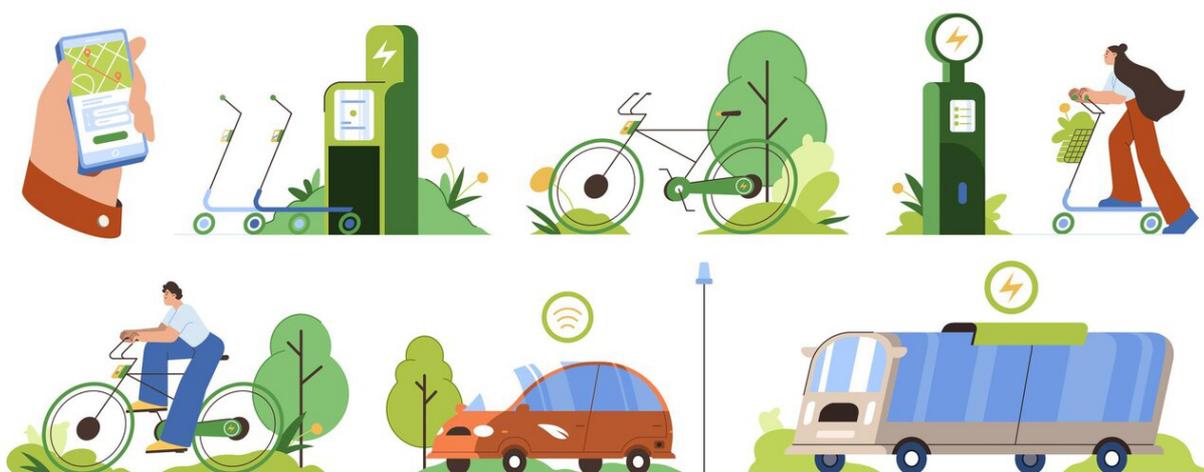
DATA ANNUEL

Transport Mobilité



Bilan 2023 de la mobilité en Corse

Novembre 2024



Les grandes tendances de la mobilité en Corse révèlent une augmentation notable du parc automobile, une diversification des types de motorisation et des progrès dans les infrastructures de mobilité durable.

Le parc automobile corse a augmenté de près de 15 % depuis 2011, une croissance continue jusqu'en 2019, suivie d'une baisse temporaire en 2020-2021 liée à la crise sanitaire, avant de rebondir en 2022. Les véhicules diesel restent majoritaire (57 % du parc), mais leur part diminue progressivement, ceux à essence stagnent (39 %), tandis que, bien qu'encore très minoritaires, les voitures hybrides et électriques voient leur part relative s'accroître.

Les données sur les émissions de CO₂ des véhicules particuliers montrent une tendance à la baisse, plus marquée pour les véhicules thermiques que pour l'ensemble du parc. Cependant, les valeurs restent plus élevées en Corse qu'au niveau national.

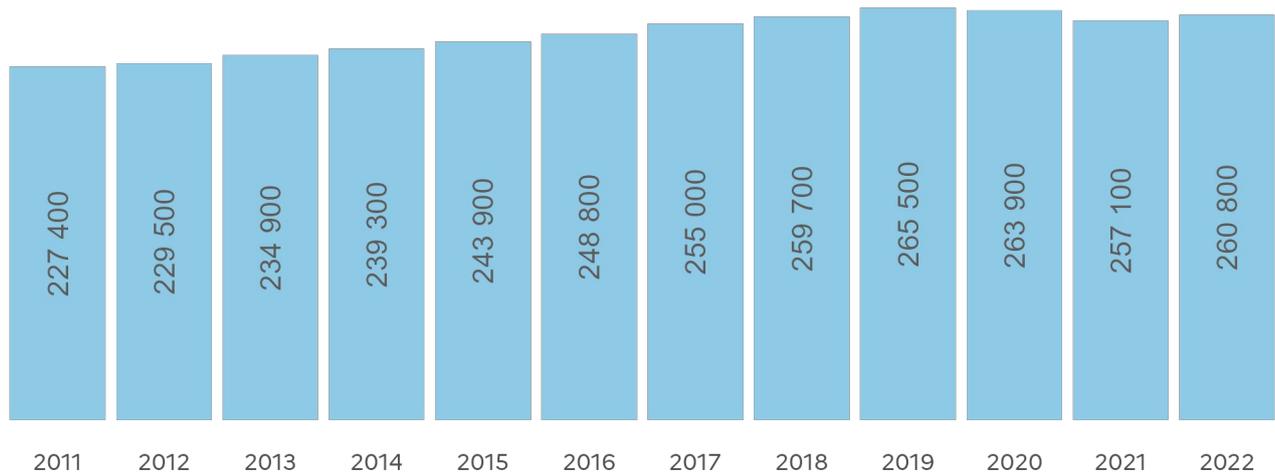
Les infrastructures pour les modes de transport doux et de covoiturage progressent de manière inégale sur le territoire, avec une concentration autour des deux principaux pôles urbains (Ajaccio et Bastia). Enfin, à souligner, la forte croissance du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, bien que leur répartition géographique reste encore déséquilibrée.

Le parc de véhicules progresse de 15% en 10 ans



Jusqu'en 2019, le parc total (c'est à dire l'ensemble des véhicules motorisés en circulation, incluant toutes les classes et catégories, tels que les véhicules particuliers, utilitaires légers, transports en commun, et poids lourds) progresse, avec des augmentations moyennes qui oscillent entre 0,9 % et 2,5 % chaque année. Une légère baisse est observée en 2020 (-0,6 %), suivie d'une diminution plus marquée en 2021 (-2,6 %). Cette réduction semble en lien avec la crise sanitaire et pourrait aussi être due à un accroissement des sorties de parc ou à des retards accrus dans les contrôles techniques. Entre 2021 et 2022, le parc insulaire repart à la hausse de 1,4 %, soit la plus forte progression enregistrée parmi les régions de France métropolitaine (1,2 % en moyenne). Le volume globale des véhicules en France a, pour sa part, augmenté de 0,6%.

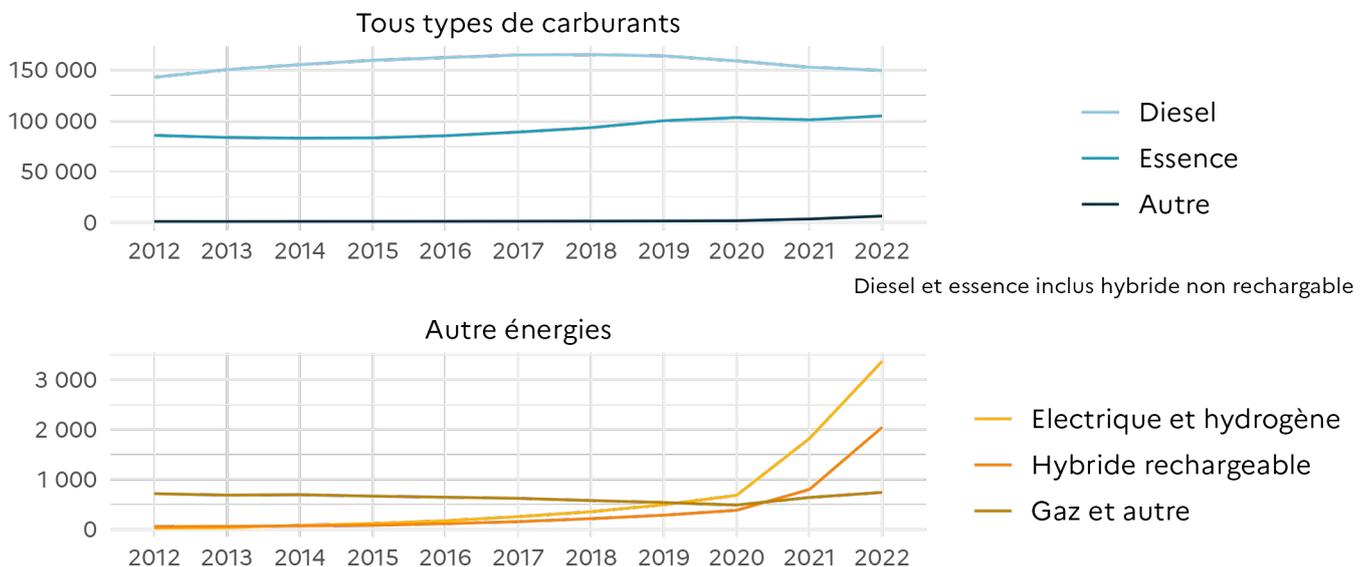
Figure 1. Nombre de véhicules du parc corse de 2011 à 2022



Source : RSVERO

Les véhicules diesel dominent largement le parc, bien que leur part tende à diminuer légèrement au fil du temps, passant de 62,3 % en 2012 à 57,2 % en 2022. Les véhicules à essence - deuxième carburant le plus utilisé - continuent d'augmenter (en part relative) très légèrement, atteignant 40 % en 2022 (38% en 2021). En parallèle, les véhicules électriques et hybrides restent très minoritaires, mais montrent une croissance notable : leur part cumulée passe de moins de 0,1 % en 2012 à près de 2,1 % en 2022.

Figure 2. Evolution du nombre de véhicules du parc corse de 2012 à 2022 et par type de carburant

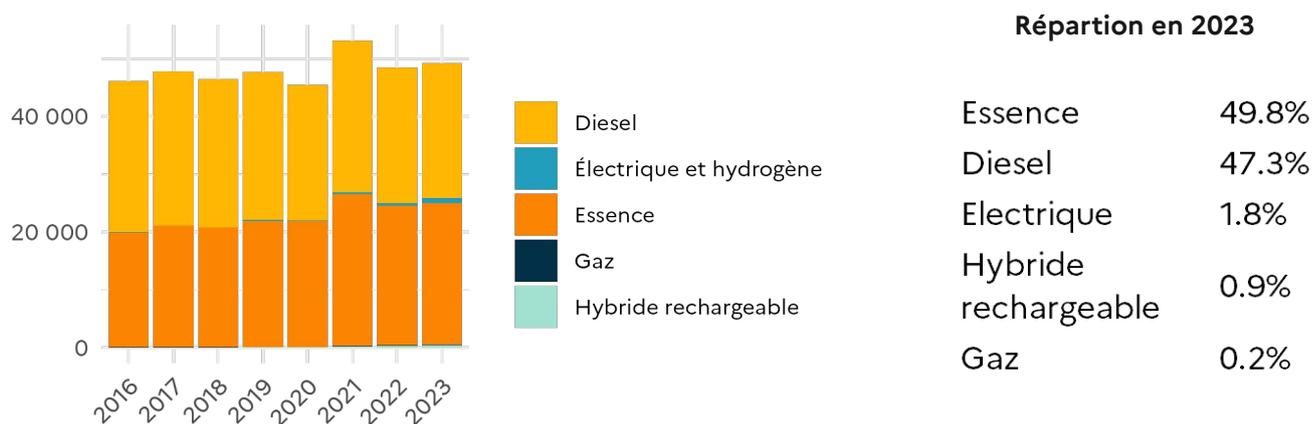


Source : RSVERO

Le diesel et l'essence toujours largement majoritaires sur le marché de l'occasion et du neuf en 2023

Le marché des véhicules d'occasion reste dominé par les véhicules utilisant des carburants fossiles. En 2023, le diesel et l'essence dominent avec 23 300 et 24 500 unités. Les véhicules électriques et hybrides d'occasion, à 900 et 460 unités, sont en hausse et représentent en 2023 près de 3 % parmi les offres d'occasion. Leur arrivée récente sur le marché de l'automobile explique ce nombre restreint de véhicules proposés à la vente d'occasion.

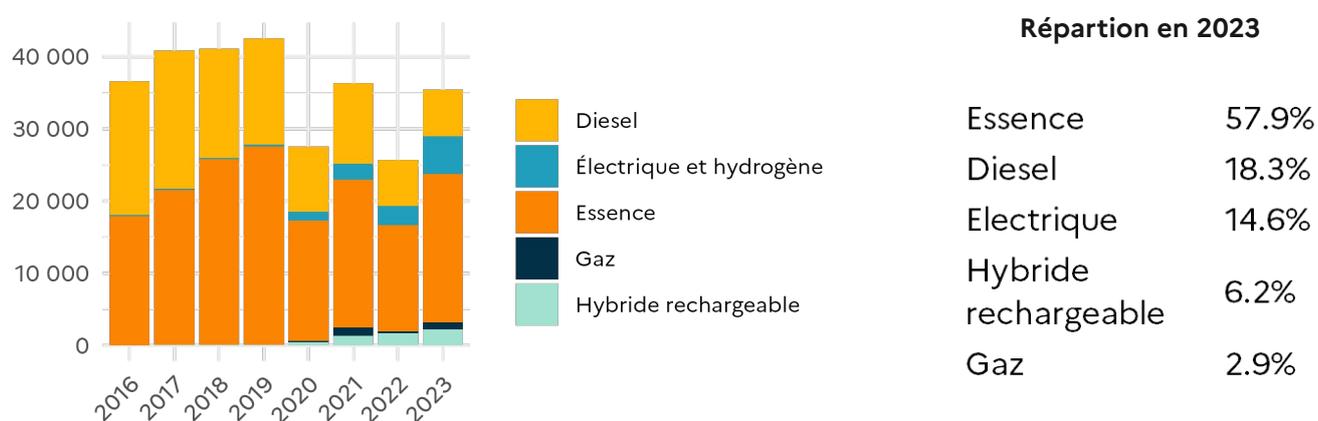
Figure 3. Nombre de véhicules d'occasion vendus par carburant et par année en Corse



Source : RSVERO

Dans le segment des véhicules neufs, l'essence domine encore le marché avec 17 500 unités en 2023. La part des véhicules diesel qui était encore majoritaire en 2016, n'est plus que de 12% en 2023. Partant de très bas, il est notable que le nombre de véhicules électriques et hybrides a considérablement augmenté, ainsi, le nombre de véhicules hybrides immatriculés est passé de 41 en 2016 à 2 210 en 2023, soit de 0,1 % des ventes à plus de 6 %, signe d'une accélération des ventes de véhicules moins émetteurs de CO2.

Figure 4. Nombre de véhicules neufs immatriculés par carburant et par année en Corse

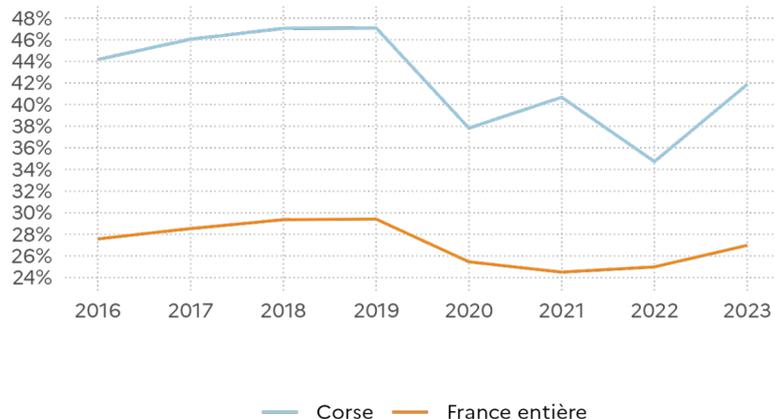


Source : RSVERO

En 2023, 42 % des véhicules immatriculés en Corse sont des véhicules neufs. Ce taux a subi une baisse depuis 2019, passant de 47 % à 35 % en 2022 en Corse.

Par rapport au niveau national, ce taux est plus élevé. En effet, la part des véhicules neufs immatriculés en France entière oscille autour de 25% à 29% sur la même période. La forte proportion de véhicule neuf en Corse est due au nombre important d'immatriculations des personnes morales.

Figure 5. Part des véhicules neufs immatriculés par année



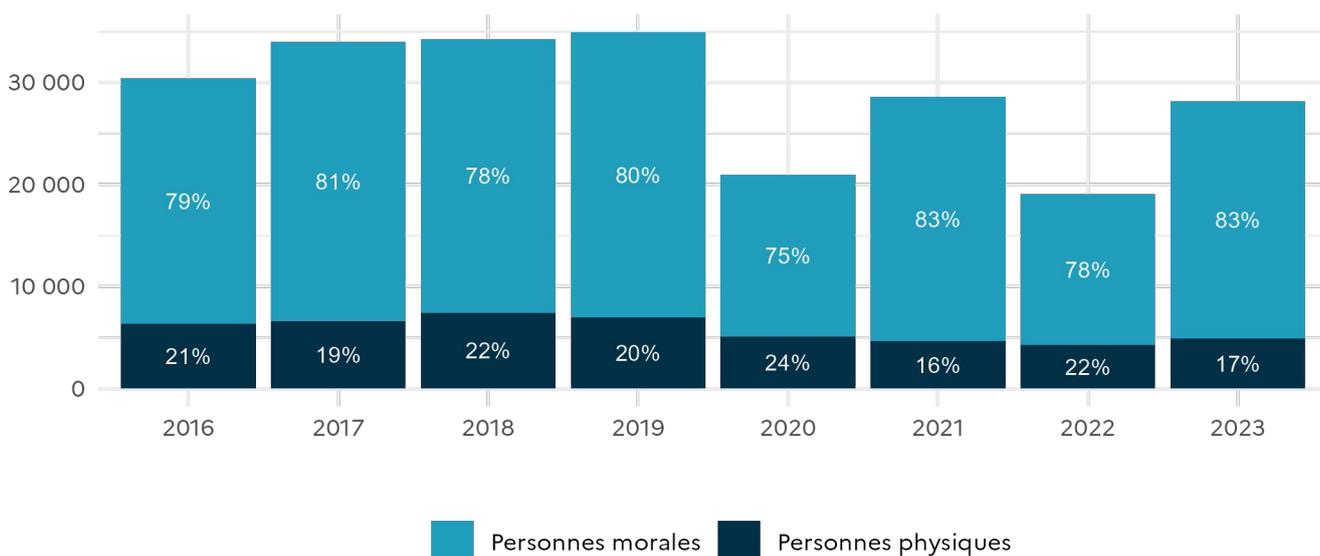
La baisse observée entre 2020 et 2021 dans les immatriculations de véhicules neufs peut être principalement attribuée à la pénurie de composants électroniques (semi-conducteurs) dans les industries automobiles ayant perturbée la production de véhicules.

Source : RSVERO

En Corse, près de 83 % des véhicules particuliers immatriculés le sont par des personnes morales en 2023

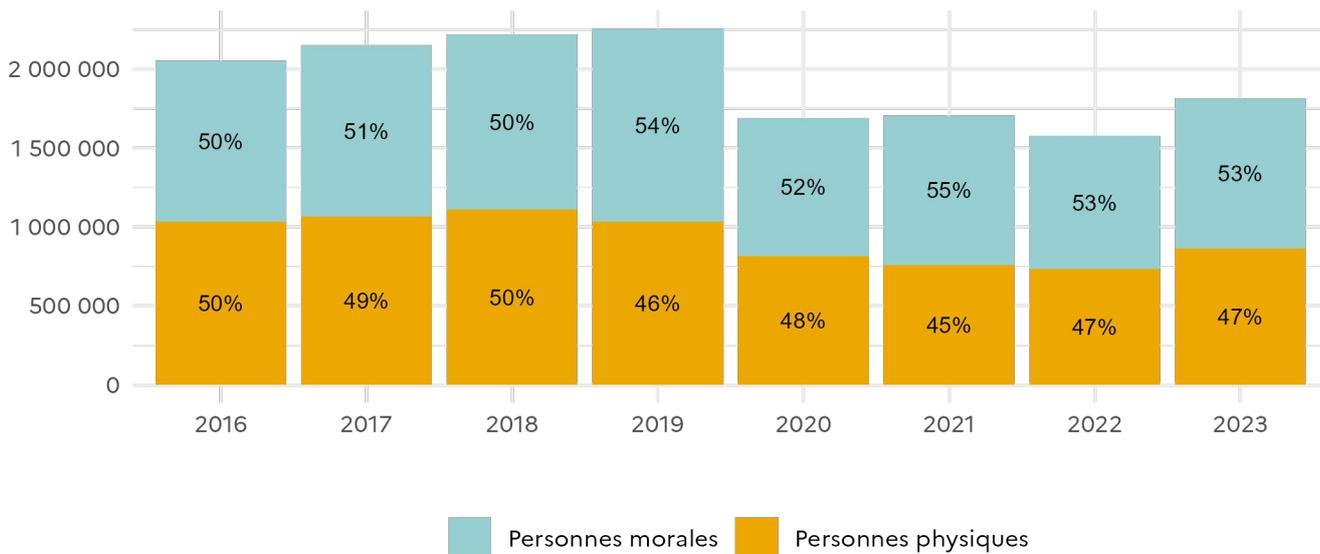
En Corse, la part des immatriculations de véhicules particuliers (VP) par des personnes morales est très élevée, atteignant 82,6 % en 2023 contre 52,5 % au niveau national. Cette différence est principalement due au grand nombre de véhicules de location en proportion, soutenu par le tarif de carte grise le plus bas du pays. Toutefois, les années COVID-19 ont entraîné une baisse des immatriculations, avec des chiffres en chute pour 2020, 2021 et 2022, alors que 2023 semble marquer un retour aux niveaux d'avant la pandémie. En 2023, 19 100 véhicules ont été immatriculés par des entreprises de location, soit 82 % des VP immatriculés par des personnes morales.

Figure 6. Immatriculations de véhicules particuliers neufs par année et par statut en Corse



Source : RSVERO

Figure 7. Immatriculations de VP par année et par statut France entière



Source : RSVERO

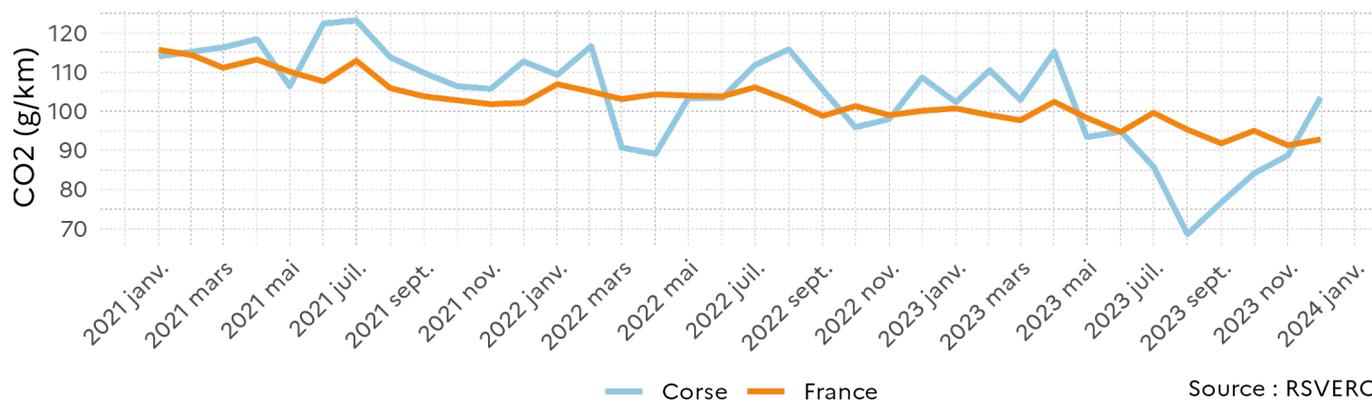
Les émissions des véhicules thermiques diminuent mais restent plus élevées en Corse

Entre 2021 et 2023, les émissions de CO2 des voitures particulières immatriculées mensuellement au niveau national et en Corse montrent des différences significatives entre les véhicules thermiques et l'ensemble des véhicules tous types de carburants confondus.

Pour les véhicules diesel et essence uniquement, la France présente une tendance générale à la baisse des émissions, passant de 116 g/km en janvier 2021 à environ 93 g/km en décembre 2023.

Figure 8. Emissions moyennes de CO2 des voitures particulières

Immatriculées neuves par mois

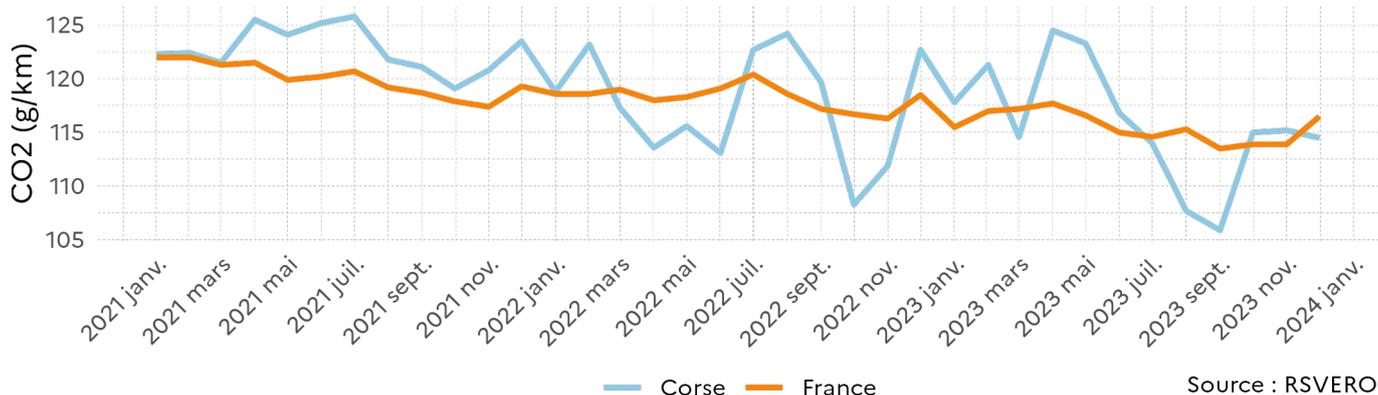


Source : RSVERO

En Corse, les valeurs sont plus élevées et montrent une certaine variabilité. Les émissions des véhicules thermiques en Corse suivent aussi une tendance baissière, les variations sont plus marquées en fonction des mois. Les fluctuations en Corse pourraient s'expliquer par le faible nombre d'immatriculations mensuelles, 2 000 en moyenne.

Concernant les données combinant véhicules thermiques, électriques et hybrides, les valeurs de CO2 sont globalement plus élevées (ce qui est logique car les véhicules électriques font baisser la moyenne). Au niveau national, la moyenne des émissions tourne autour, avec des fluctuations minimales, de 118 g/km. La Corse, quant à elle, présente des valeurs plus élevées et une volatilité marquée, atteignant des pics à 126 g/km en période estivale, mais affichant également des baisses notables en fin de période. Cette différence peut être due au fait que le parc automobile en Corse inclut davantage de véhicules à forte émission.

Figure 9. Emissions moyennes de CO2 des voitures particulières thermique ou hybrides uniquement Immatriculées neuves par mois

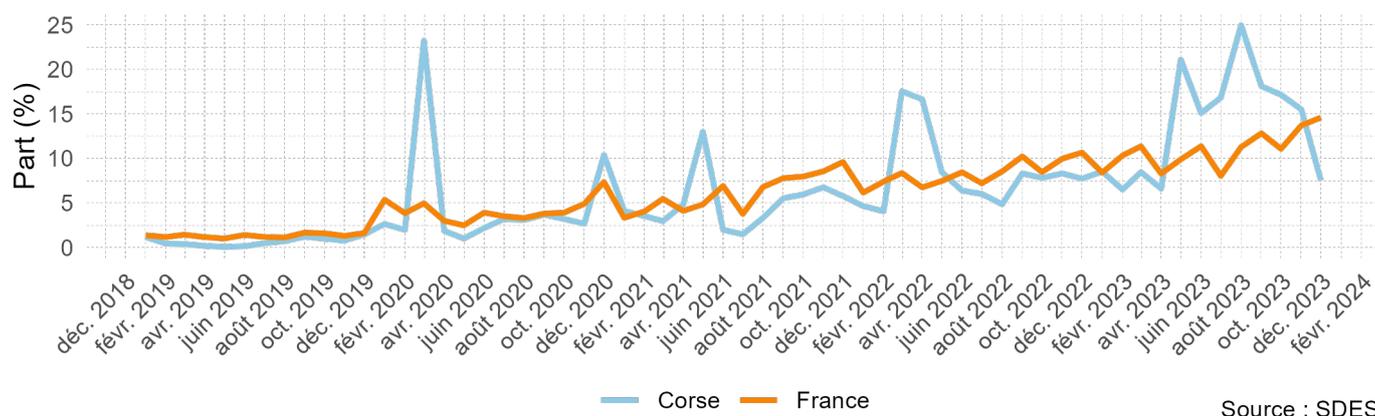


Les émissions de CO2 en baisse grâce à la montée des véhicules électriques

La part des véhicules particuliers électriques et hydrogènes immatriculés en Corse et sur l'ensemble de la France entre 2019 et 2023 affiche une croissance marquée, bien que la tendance soit plus régulière et soutenue sur l'ensemble du territoire qu'en Corse. Au niveau national, cette part est passée de moins de 2 % en 2019 à près de 15 % en fin 2023. En Corse, la tendance est plus fluctuante, avec des pics remarquables, notamment en 2023, où la proportion atteint jusqu'à 25 % en août.

Une tendance à la baisse entre 2019 et 2023, des émissions de CO2 des voitures immatriculées en Corse est observée, ce qui coïncide avec la croissance progressive de la part des véhicules

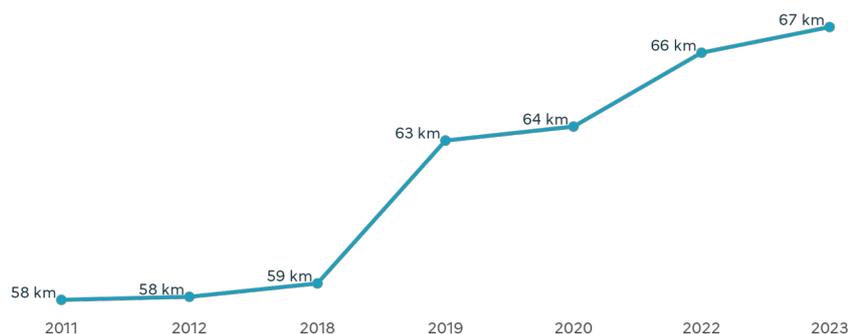
Figure 10. Part des véhicules particuliers électriques et hydrogène immatriculé neuf en Corse et en France



électriques et hydrogènes sur l'île. En effet, la proportion de ces véhicules parmi les nouvelles immatriculations a augmenté, passant de moins de 1 % des immatriculations en moyenne par mois en 2019 à 13,9 % en 2023 en Corse.



Figure 11. Longueur totale d'aménagement



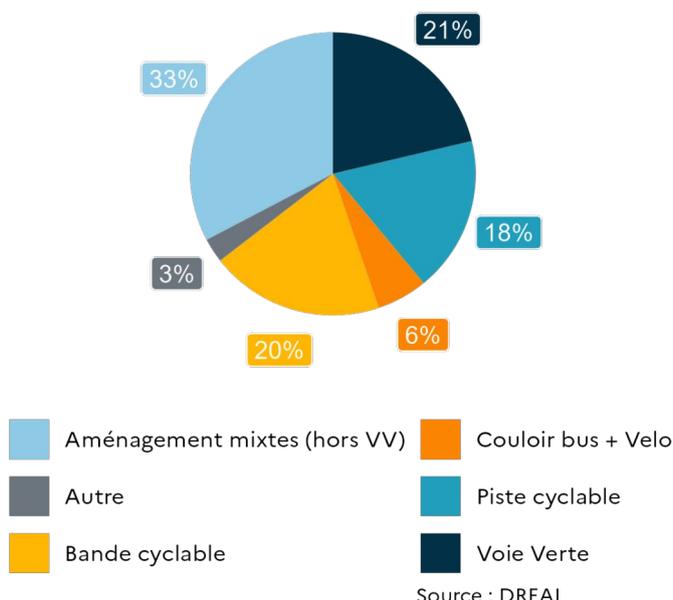
Source : DREAL

Les infrastructures dédiées aux déplacements non motorisés (piétons et cavaliers dans le cas des voies vertes) en Corse se développent de manière régulière et variée. Depuis 2011, la longueur totale des aménagements cumulée est passée de 58 km à 67 km en 2023, montrant une progression lente mais régulière, avec des années de croissance plus marquée, notamment en 2019.

Malgré cette augmentation, les ajouts annuels restent modestes, souvent en dessous de 1 km, à l'exception de 2019 et 2022, où des hausses significatives sont observées.

En termes d'infrastructures, les aménagements séparés de la circulation motorisée - pistes cyclables, voies vertes, aménagement mixtes (voies partagées piétons-cyclistes) - constituent la majorité du linéaire aménagé (49 km). Les aménagements mixtes (hors voies vertes) représentent à eux seuls le tiers du linéaire, soit 22 km avec notamment 11 km le long de l'étang de Bigulia. Les aménagements sur la chaussée avec les véhicules motorisés (bandes cyclables, couloirs bus-vélos), constituent quant à eux 26 % du linéaire aménagé.

Figure 12. Répartition des aménagements cyclables par type en fonction de la longueur



Source : DREAL

Différents types d'aménagement

Bande cyclable : voie réservée aux cycles à deux ou trois roues, située sur une chaussée avec plusieurs voies.

Piste cyclable : chaussée exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues.

Voie verte : route réservée aux véhicules non motorisés, aux piétons et aux cavaliers.

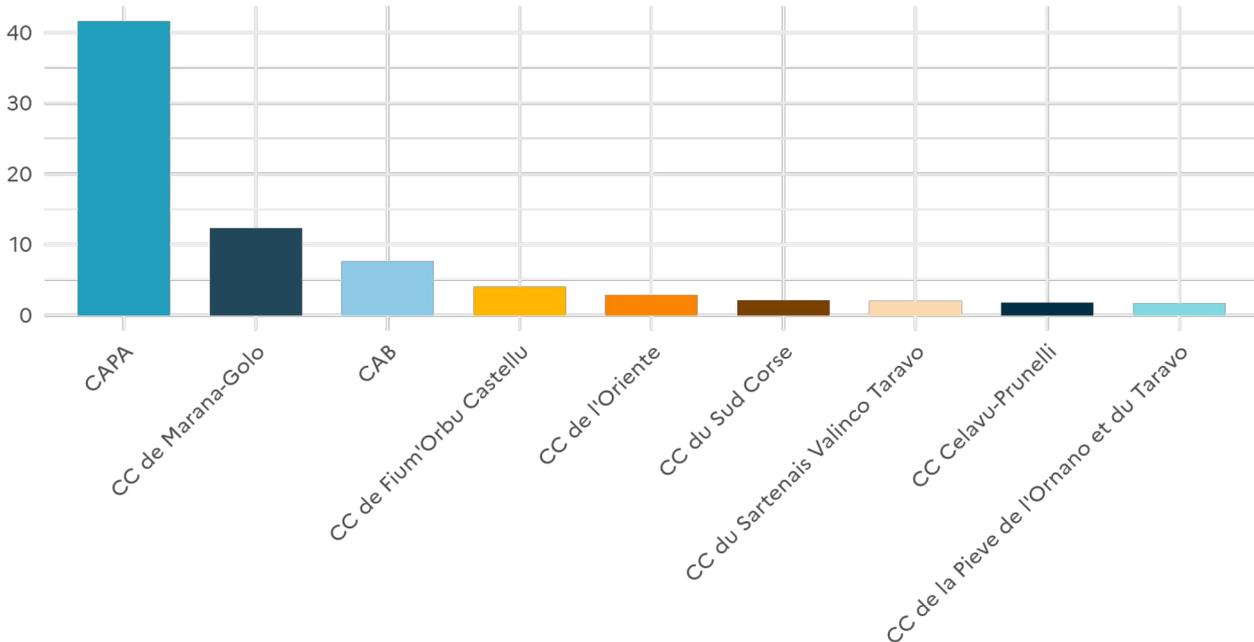
Couloir bus + vélo : voie partagée permettant la circulation des bus et des vélos.

Aménagement mixte : voie partagée pour piétons et cycles, aménagée sur des trottoirs en zone urbaine, interurbaine ou hors agglomération.

Les infrastructures cyclables en Corse sont principalement concentrées autour d'Ajaccio, avec une présence limitée dans la région de Bastia. Dans le reste de l'île, les aménagements cyclables sont très parcellaires et dispersés, ce qui montre un développement inégal des infrastructures pour les cyclistes.

La CAPA (Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien) concentre la majorité du réseau cyclable avec 42 km (55%). La communauté de commune (CC) de Marana-Golo suit avec 12 km (16 %), tandis que la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) compte 8 km (10 %). Les autres territoires affichent des longueurs plus modestes (moins de 5 km). Ainsi les infrastructures cyclables se concentrent dans les grandes agglomérations, tandis que les petites communautés disposent de réseaux cyclables plus limités.

Figure 13. Longueur totale d'aménagement par EPCI en km

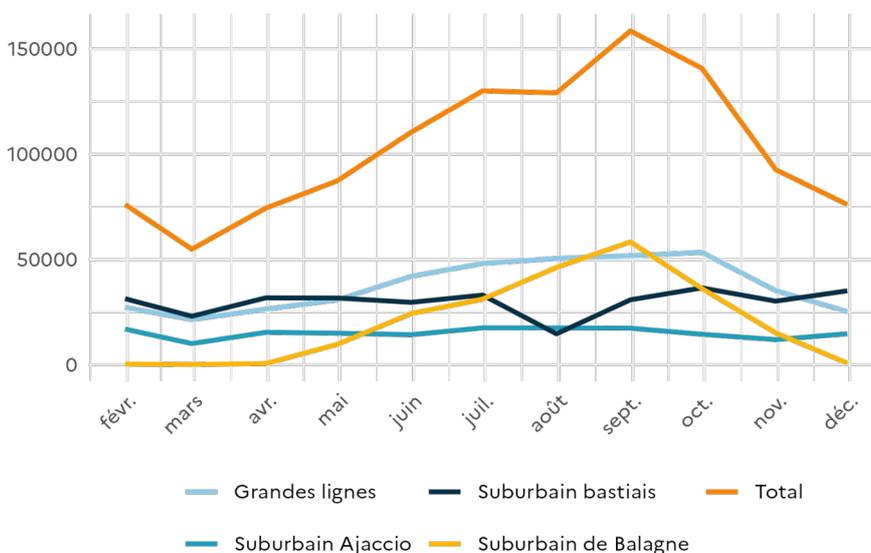


Source : DREAL

Un trafic ferroviaire corse marqué par de fortes variations saisonnières sur les grandes lignes et dans le suburbain de Balagne



Figure 14. Nombre de voyageurs par mois en 2023



Source : Chemin de Fer de la Corse

Concernant le trafic ferroviaire de passagers, des variations mensuelles importantes sont observées, avec des pics de fréquentation pendant les mois estivaux, en particulier en juillet et août. Ces hausses sont visibles sur "Grandes lignes" et sur le "Suburbain de Balagne", ce qui est dû à l'afflux de touristes durant cette période. Par ailleurs, la fréquentation totale diminue de façon marquée en dehors de la saison estivale. Les autres lignes suburbaines, comme celles autour d' Ajaccio et de Bastia,

affichent des niveaux de fréquentation relativement plus stables tout au long de l'année.

Des bornes de recharge en Corse en développement notable dans les zones à forte densité de circulation



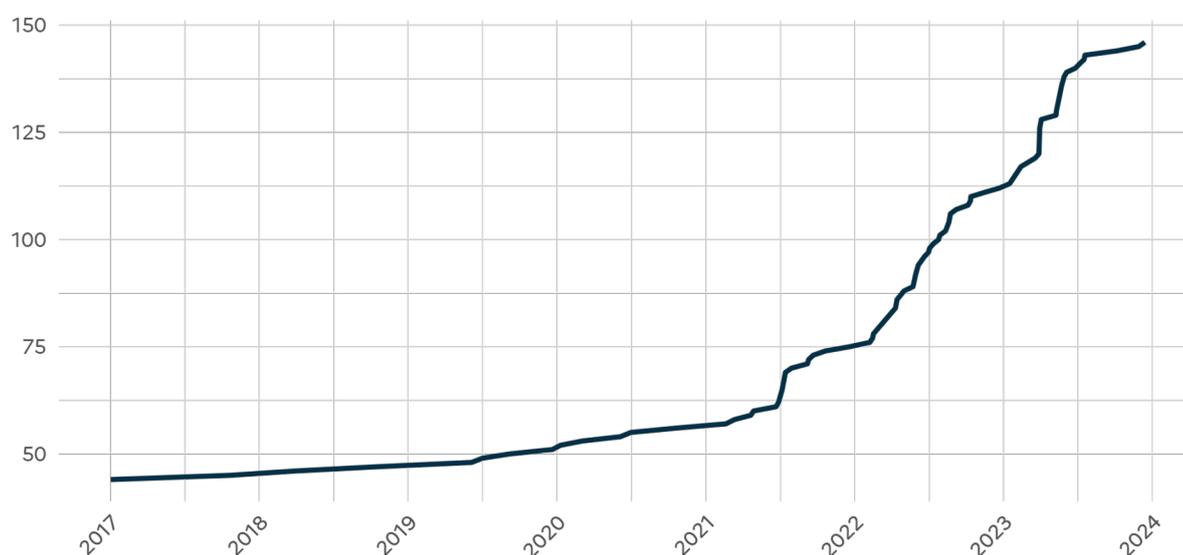
Figure 15. Cartes des bornes



L'analyse des données disponibles fin octobre, sur l'évolution des bornes de recharge pour véhicules électriques en Corse, de 2017 à 2023, révèle une progression significative du réseau, passant de 44 bornes au début de 2017 à 146 en 2023. Cette croissance est marquée par des ajouts ponctuels, notamment en 2021 et 2022, où plusieurs bornes ont été installées, signalant une accélération du déploiement.

La répartition géographique des bornes se caractérise par une concentration dans les zones urbaines et touristiques, notamment autour d'Ajaccio, au sud-ouest et Bastia, au nord-est, ainsi que sur les principaux axes routiers. En dehors de ces zones, les bornes restent plus rares, limitant l'accessibilité dans les zones rurales. L'évolution cumulée (Figure 16), témoigne d'une expansion continue, bien que non linéaire, visant à répondre aux besoins croissants en recharge, essentiellement dans les zones à forte densité de circulation.

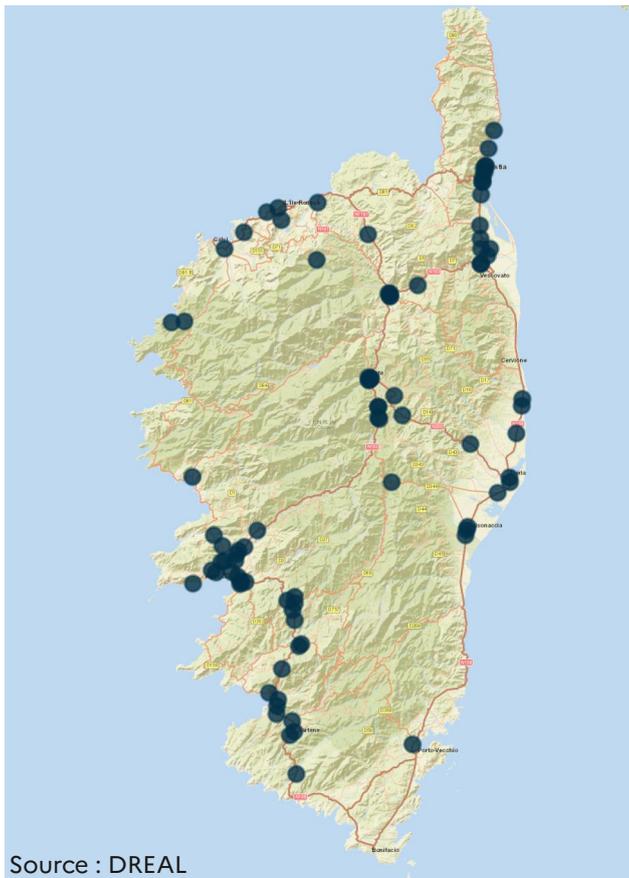
Figure 16. Évolution cumulée du nombre total de bornes en Corse



Source : DREAL



Figure 17. Cartes des lieux de covoiturage

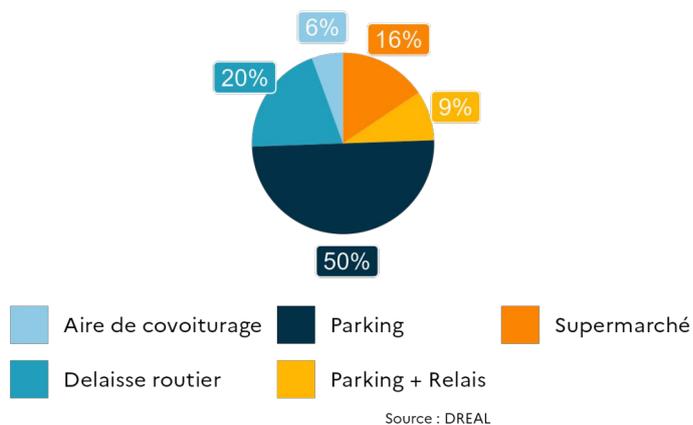


Source : DREAL

Les lieux de covoiturage sont concentrés le long des principaux axes routiers et aux abords des grandes agglomérations.

Les données sur les types d'aménagements de covoiturage montrent une répartition principalement dominée par les parkings, qui représentent 59 % des infrastructures. Les délaissés routiers viennent ensuite avec 20 %, suivis par les supermarchés (15,6 %) et les aires de covoiturage dédiées.

Figure 18. Répartition des types d'aménagements de covoiturage



Source : DREAL

Différents types d'aménagement de covoiturage

Aire de covoiturage : espace dédié pour se regrouper et organiser des trajets en covoiturage.

Délaissé routier : zone de stationnement temporaire en bord de route pour le covoiturage.

Parking relais (P+R) : parking en périphérie pour stationner et poursuivre le trajet en transport ou covoiturage.

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse

Centre administratif Paglia ORBA
Lieu-dit Croix d'Alexandre - Route d'Alata
20000 Ajaccio

Date de publication : 2024

Directeur de publication : Jean-François BOYER

Rédaction : Jean Walgenwitz

Une production du Service Connaissance Information Logement (SCIL) /

Division Observatoires Etudes et Statistiques (DOES)

Contact : ortc@developpement-durable.gouv.fr

Cette publication ainsi que toutes les données chiffrées sont disponibles sur le site de l'Observatoire Régional des Transports de Corse en suivant ce lien : <https://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/observatoire-regional-des-transports-de-corse-r324.html>

Observatoire Regional des Transports De Corse



Retrouvez le tableau de bord des mobilités durables  en suivant ces liens :

Tableau de bord - Covoiturage : <https://georchestra.ac-corse.fr/mapstore/#/dashboard/1023>

Tableau de bord Vélo : <https://georchestra.ac-corse.fr/mapstore/#/dashboard/1123>

Tableau de Bord Mobilités Durables



Remerciements pour leur contributions au Service Transports Énergie et Climat (STEC) / Unité transports et véhicules en particulier à Cécile Keraudren pour le recueil des données mobilités durables.

